

## S'engager vers le progrès !

Elu en charge du dossier : M. Saffin

### Conseillers en charge des dossiers



Emmanuele DAVIN GEIL  
Pôle Qualité  
Conseillère spécialisée Démarches Qualité  
Tél : 04.42.23.86.52  
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr



François MARTIN  
Pôle Qualité  
Conseiller spécialisé en Agriculture Biologique  
Tél : 04.42.23.86.26  
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



### L'accompagnement du Pôle Qualité

L'agriculture des Bouches-du-Rhône est en perpétuelle évolution. Depuis plusieurs années nous assistons à un développement croissant des démarches qualité publiques ou privées. Cette orientation est due aux demandes sociétales auxquelles l'agriculteur doit s'adapter. Ce choix implique souvent un changement de pratiques qui peut aller de la façon de produire jusqu'à la refonte générale de la gestion administrative de l'exploitation.

Le Pôle Qualité a été créé pour accompagner les agriculteurs dans les démarches qualité :



- Agriculture Biologique
- Agriculture Raisonnée, HVE
- Nutrition Méditerranéenne en Provence
- HACCP
- Normes
- .../...

L'objectif premier du Pôle Qualité est que le monde agricole ne limite pas son évolution du fait de la difficulté de lecture et de mise en place de certaines démarches qualité. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, avec le soutien du Conseil Général 13, a donc mis en place un dispositif d'accompagnement. Le conseiller réalise ainsi un diagnostic d'exploitation donnant lieu à un compte rendu mettant en évidence tous les points à mettre en place. Enfin si le producteur le souhaite, le conseiller peut l'aider à rédiger ses documents et à mettre en place les exigences de la démarche choisie. Ainsi l'agriculteur est délesté de la majeure partie du souci administratif pour se fixer sur son métier principal qu'est la production.

**Depuis sa création le Pôle Qualité a accompagné près de 400 exploitations dans leurs choix en matière de qualité.**

### Exemples d'actions du Pôle Qualité

L'appui à la conversion à l'agriculture biologique est une activité de plus en plus importante. Plus de 170 agriculteurs ont pris contact pour obtenir des informations relatives à l'agriculture biologique, dont une trentaine de projets d'installation. Les renseignements fournis portent sur 4 volets :

- La réglementation et les démarches de conversion : explication du cahier des charges de l'agriculture biologique, la certification auprès d'un organisme de contrôle, la notification auprès de l'Agence Bio, les périodes de conversion.
- Les principes de production de l'agriculture biologique : les méthodes prophylactiques, la gestion de l'enherbement et de la fertilité des sols, les moyens de lutte parasitaire et contre les maladies.
- Les filières et la commercialisation : quel mode de commercialisation en bio ? circuit court, circuit long, systèmes de paniers, restauration hors domicile, ...  
Quels sont les avantages et inconvénients des différents systèmes...
- Les dispositifs d'aides existants : les Mesures Agro-Environnementales Conversion à l'Agriculture Biologique (MAE CAB), la prise en charge des frais de certification, le crédit d'impôts, le Plan Végétal pour l'Environnement et les aides aux investissements du Conseil Général pour les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans.



La certification phytosanitaire « Certiphyto » est une mesure du Grenelle de l'Environnement qui vise à former de façon obligatoire l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires (agriculteurs, applicateurs, employés communaux, employés du secteur privé...). Cette formation aboutira à l'obtention d'un certificat nominatif valable 10 ans donnant accès à l'achat de produits phytosanitaires. Le Pôle Qualité en collaboration avec le Pôle Eau et Environnement effectuera 3 séries de formations de deux jours d'ici juin 2010 ainsi que des formations plus rapides par validation d'acquis ou QCM d'une ½ journée évaluant les connaissances.

### Zoom sur les formations du Pôle Qualité

Conversion à l'Agriculture Biologique : 1 journée

Maraîchage biologique (Fertilisation et engrais verts / protection des cultures et gestion des équilibres naturels) : 2 journées

Arboriculture biologique (gestion de l'enherbement et de la fertilité / méthodes prophylactiques et protection phytosanitaire) : 2 journées

Certiphyto : formation certifiante pour des agriculteurs désireux d'intégrer les bonnes pratiques de production et d'appliquer le Grenelle de l'Environnement : 2 journées

### 400 EXPLOITATIONS ONT ETE ACCOMPAGNEES DEPUIS LA CREATION DU POLE

#### Le chiffre du mois

**8,5%**

des surfaces du département ont été conduites en bio en 2008 contre 2,12 % au niveau national.

#### Des formations sur tout le département

